



CONTRIBUTION PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

**Conseil de développement
durable de la Métropole du
Grand Nancy**

UN AIR NOUVEAU DANS LA QUALITÉ DÉMOCRATIQUE ?

Présidence du C3D

Cette sollicitation originale de notre Conseil de développement par l'État et les services de l'État et cette collaboration expérimentale coconstruite dans le cadre de la concertation du Plan National de Prévention des Déchets peut et doit être un tournant qualitatif dans la participation citoyenne. En effet, cela va permettre de nourrir différemment le processus de conception, et d'intégrer dans les politiques publiques nationales des visions plus contextuelles qui seront de nature à rendre leur traduction territoriale plus aisée, plus efficace et donc plus propice à l'adhésion des habitants et de l'ensemble des acteurs et parties prenantes du processus.

Nous partageons l'idée qu'en s'appuyant, plus largement et sur d'autres thématiques, sur l'expertise d'usage et citoyenne des dizaines de milliers de bénévoles engagés dans les Conseils de Développement, l'Etat peut se donner les moyens d'une réflexion territorialisée et de sortir d'une verticalité de moins en moins bien vécue tant par les élus que par les citoyens à l'échelle des territoires. Et ce d'autant que ce sont justement les Conseils de Développement qui seront localement saisis (loi Engagement et Proximité) pour apporter des éclairages et idées complémentaires lorsqu'il s'agira de traduire avec efficacité et originalité ces plans nationaux dans les politiques publiques locales.

Tout cela est donc propice à la construction pas à pas d'un débat public plus apaisé, et, par de tels processus de co construction très en amont, à favoriser les futures et nécessaires stratégies d'adhésion, fruits d'une décision publique compréhensible, acceptable ... alors plus efficace.

Ainsi, l'ensemble du Conseil de Développement durable de la Métropole du Grand Nancy remercie la DREAL Grand Est et le Ministère de la Transition Écologique d'avoir ouvert les fenêtres en initiant cette collaboration qu'il sera bon d'évaluer et de généraliser.

Marie BLANCHARD

Présidente du Conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy

Dominique VALCK

Président du Conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy
Co-président de la Coordination Nationale des Conseils de Développement

UN TEMPS D'ACCULTURATION



Sollicité par la DREAL Grand Est, le conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy (C3D), instance participative inscrite dans la loi, a accepté d'organiser une concertation locale sur l'élaboration du plan national de prévention des déchets (PNPD).

Le 13 octobre 2021, les membres du C3D ont assisté à la présentation du plan national de prévention des déchets par les services du Ministère de la Transition écologique.

Ils ont bénéficié également de l'intervention de Sandrine Hoppe, chercheuse au LRGP (CNRS/Université de Lorraine) spécialiste de la valorisation des plastiques et Yann Fremy, spécialiste de l'économie circulaire, pour les acculturer sur la thématique. Cette séance fut riche en débat.

À l'issue de cette réunion, ils ont choisi d'apporter leur contribution à l'élaboration du PNPD sur les axes suivant :

- Axe 4 du PNPD : lutter contre le gaspillage et réduire les déchets ;
- Axe 5 du PNPD : engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets ;
- Évaluation du PNPD.



ATELIERS DE CONCERTATION SUR LE PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

ATELIER 1

Axe 4

Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

L'atelier s'est déroulé le mardi 19 octobre 2021 dans les locaux de la Métropole du Grand Nancy.

Il a été co-animé par le Conseil de développement durable et la DREAL Grand Est.

Les 27 participants présents ont été répartis en 4 groupes de réflexion sur chacun des sous-axes de l'axe 4 en format world café :

- Table 1 : réduire les produits à usage unique
- Table 2 : limiter les impacts environnementaux associés à la production et à la consommation de produits contenant des matières plastiques
- Table 3 : agir contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire
- Table 4 : agir contre le gaspillage des produits non alimentaires



Synthèse de l'atelier

Table 1 : réduire les produits à usage unique

Les principales propositions retenues sont :

- **Prendre en compte le cycle global de vie du produit** avec un « environnement-score » sur le modèle du nutri-score pour permettre aux consommateurs mieux informés de remettre en question certains produits et agir de fait sur les producteurs
- **Inciter plutôt qu'interdire**, inciter à la disparition de produits non indispensables (ex des coton-tiges remplaçables par auriculis instrument non jetable) comme pour l'interdiction des pailles en plastique qui s'est passée sans problème
- **Éduquer, sensibiliser et être exemplaire** pour appeler des changements de comportements : les enfants bien formés peuvent être de très bons ambassadeurs auprès des adultes et de leur famille. Veiller toutefois à ne pas creuser d'inégalités entre les femmes et les hommes en raison de la charge mentale induite par ces changements de comportement.
- **Travailler sur les coûts**, faire payer plus chers les produits à usage unique en jouant sur le taux de TVA par exemple.

Les autres pistes de réflexion sont :

- ✓ **Développer le vrac** et les contenants réutilisables, développer à grande échelle ce qui se fait déjà dans certains commerces (ex vrac pour le lait)
- ✓ **Augmenter la publicité pour les produits de substitution** pour faire connaître les pratiques les plus vertueuses (ex publicité faite par les ministères pour connaître les produits de remplacements et bonnes pratiques)
- ✓ **Réfléchir à la pertinence des produits à usage unique** dans certains secteurs (médical par exemple)
- ✓ **Travailler sur la communication** et sur l'image de l'usage unique :
 - exemple un rasoir peut être utilisé au moins 20 fois, idem pour les masques
 - inciter à consommer l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille de plastique et lutter contre les idées fausses
 - contrer l'image faite par les publicités que « usage unique = jetable » ce qui est faux

Table 2 : limiter les impacts environnementaux associés à la production et à la consommation de produits contenant des matières plastiques

Les principales propositions retenues sont :

- **Favoriser les changements de comportement** en travaillant sur des actions de sensibilisation et d'information qui permettent à chacun d'être un consommateur éclairé et d'avoir conscience de l'impact de ses actes de consommation tant sur sa santé (ingestion de microplastiques), que sur l'environnement. Créer un « déchet-score » sur le modèle du nutri-score, géré par les pouvoirs publics, garants de la pertinence de l'information fournie. Lutter contre le greenwashing qui induit le consommateur en erreur,
- **Contraindre** : Interdire les emballages plastiques individuels (alimentaire : bonbons..., non alimentaire : quincaillerie...), l'utilisation de goodies, le suremballage. Rendre obligatoire l'information sur les impacts environnementaux des produits et les alternatives au plastique. Taxer les produits en/ou contenant du plastique afin de les rendre plus chers,
- **Développer la R&D** afin de développer des matériaux sans plastique issu de la pétrochimie ayant des propriétés équivalentes, trouver de nouveaux usages au plastique en réduisant les impacts environnementaux
- **Anticiper le cycle de vie du produit** et imposer la réalisation d'une analyse d'impacts afin de fournir au consommateur une information complète en termes d'impacts environnementaux

Les autres pistes de réflexion sont :

- ✓ **Allonger la durée de vie des produits :**
 - favoriser la réparabilité des produits en rendant disponibles les pièces détachées pendant plusieurs années,
 - développer les actions qui visent à prolonger la durée de vie des produits : don, partage, échange...
- ✓ **Remettre en place la consigne**

Table 3 : agir contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire

Les principales propositions retenues sont :

- **« Éducation et juste mesure »** : apprendre à cuisiner et à réutiliser ses aliments, éduquer aux modes de conservation des aliments, expliquer mieux la signification des sigles DLC, DLUO
- **« Éducation au bien manger »** : apprendre la saisonnalité des aliments, consommer local, de qualité et réguler les quantités en fonction de ses besoins,
- **Lutter contre le gaspillage en sortie de supermarché** : création d'un « label écocitoyen » pour valoriser l'action du distributeur auprès des clients (cahier des charges du supermarché vertueux) et pas uniquement sous la forme d'un avantage fiscal pour donner les invendus aux associations.

Les autres pistes de réflexion sont :

- ✓ **Sensibiliser sur les pertes**, dans les cantines par exemple, en mesurant la quantité de produits alimentaires jetés
- ✓ **Privilégier le collectif** : frigos partagés
- ✓ **Faciliter réglementairement le don de nourriture**
- ✓ **Interdire les promotions sur les grosses quantités de produits frais**
- ✓ **Développer les conserveries**, légumeries sur les territoires, favoriser l'accès à des vergers de cueillette libre, à des vergers urbains
- ✓ **Limiter la taille des caddies, des réfrigérateurs**
- ✓ **Faciliter un approvisionnement journalier**

Table 4 : agir contre le gaspillage des produits non alimentaires

Les principales propositions retenues sont :

- **Allonger la durée de vie des produits en généralisant l'indice de réparabilité**, mais aussi en encourageant la réparabilité : anticipation technique, avantage économique (TVA réduite, crédit d'impôt), remise en place des Services Après Vente, éducation sur le thème « comment réparer ? », réduction du temps de travail pour laisser du temps pour réparer.
- **Mutualiser les biens au sein d'un collectif**, mais aussi développer l'autopartage, la location de produits et encourager les quartiers « zéro déchet »
- **Favoriser le réemploi** en faisant des déchetteries des lieux de ressources et de récupération pour un second usage. Développer le réemploi par la mise en place de lieux de partage, de plateformes dédiées à certains matériaux, d'évènements ou zones de gratuité. Valoriser le seconde main (défiscalisation par exemple), imposer un pourcentage obligatoire de rayonnage de produits non neufs dans les commerces, reconnaître d'utilité publique les associations de réemploi, donner les surplus à des associations, écoles, club de sport au même titre que les produits alimentaires.

Les autres pistes de réflexion sont :

- ✓ **Éclairer les consommateurs** en les informant sur les impacts environnementaux de leurs achats :
 - coût carbone, analyse du cycle de vie.
 - indicateur sur la durée de vie des produits.
 - montrer en image les impacts (ex : un incinérateur brûlant du carburant pour éliminer des déchets organiques)
 - limiter la publicité.
- ✓ **Mieux consommer en évitant les achats compulsifs** (méthode BISOU) :
 - **B**esoin : A quel besoin cet achat répond il chez moi ?
 - **I**mmédiat : en ai-je besoin immédiatement ?
 - **S**emblable : ai-je déjà un objet qui a cette même utilité ?
 - **O**rigine : origine de ce produit, comment, par qui et où a t-il été fabriqué ?
 - **U**tile : ce produit va-t-il vraiment m'être utile ?

ATELIER 2

Axe 5

Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets Evaluation

L'atelier s'est déroulé le mercredi 27 octobre 2021 dans les locaux de la Métropole du Grand Nancy.

Il a été co-animé par le Conseil de développement durable et la DREAL Grand Est.

Les 30 participants présents ont été répartis en 3 groupes et ont travaillé tour à tour sur les thèmes suivants :

- Table 1 : Axe 5 - Quels leviers pour les collectivités ?
- Table 2 : Axe 5 - Quels leviers pour l'État ?
- Table 3 : Quelle évaluation ? Quels indicateurs mettre en place ?



Synthèse de l'atelier

Table 1 : Quels leviers d'actions pour les collectivités sur la prévention des déchets ?

Les principales propositions retenues sont :

- **Réaliser un audit du territoire, de la typologie des entreprises, de l'habitat...** pour établir un plan local de prévention des déchets qui soit cohérent, avec des mesures ciblées. Les objectifs du plan local devront être plus ambitieux que ceux du plan national. Enfin, **l'élaboration du plan national de prévention des déchets ne devrait pas être descendante**, mais plutôt être une concaténation des plans locaux, pour apporter une réponse nationale aux enjeux locaux.
- **Faire preuve d'éco-exemplarité dans les achats publics** avec des critères environnementaux dans les appels d'offre,
- **Communiquer, sensibiliser, faire preuve de pédagogie**, avec des actions telles que l'autopsie d'une poubelle, pour faire prendre conscience aux habitants du contenu de leurs poubelles et identifier les leviers d'action, une communication locale positive sur les économies réalisées grâce aux changements de comportement ou encore la création d'un réseau solidaire pour apporter une aide à la gestion des déchets mais aussi un accompagnement à la prévention, pour les personnes qui sont dans l'incapacité de le faire. Cette proposition pourra être vectrice d'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.
- **Animer des démarches ou proposer des aménagements à destination des habitants**, comme les défis zéro déchet qui permettent d'impliquer les citoyens ou proposer des aménagements favorisant l'économie circulaire : espaces publics avec composteurs, boîtes à dons... Les collectivités peuvent également expérimenter des quartiers zéro déchets (stop pub, partages, repair'café, arbres à livres...) ou proposer des démarches incitatives : moins sa poubelle est remplie, plus on gagne des points, monétisables dans les commerces de proximité.
- **Animer un réseau d'entreprises et de commerçants sur le thème de la prévention des déchets**, leur proposer une charte ou un label local ZD, les inciter à travailler ensemble sur la réduction des déchets et à proposer des opérations à destination de leurs clients. La collectivité pourrait établir un guide des commerçants ZD qui acceptent les contenants ou qui ont mis en place la consigne, pour leur offrir une meilleure visibilité. Enfin, les collectivités doivent être facilitatrices en favorisant l'implantation de repair'cafés par la mise à disposition de locaux et la création de liens entre les acteurs de la prévention des déchets.
- **Mettre en place la tarification incitative** en veillant à maintenir une certaine solidarité pour les personnes en logements collectifs, les familles nombreuses... Les questions du contrôle et de qui l'exerce, sont cruciales à la bonne mise en œuvre de cette mesure.

Les autres pistes de réflexion sont :

- ✓ **Mise en place d'un service public national de prévention des déchets** avec la déclinaison d'antennes locales

Table 2 : Quels leviers d'action pour l'État sur la prévention des déchets ?

Les principales propositions retenues sont :

- **Exemplarité de l'État** : l'État légifère et contraint (obsolescence, quotas de repair'cafés au même titre que les quotas de logements sociaux, TVA forte sur les produits générateurs de déchets, ressourceries obligatoires dans les déchetteries...), il mène des actions vertueuses et développe des labels « 0 déchet » en son sein (désignation d'un référent déchet par ministère, création d'une norme zéro déchet appliquée notamment aux services de l'État, interdiction des distributeurs). Cela nécessite également une évaluation (autoévaluation ou par un organisme indépendant) : l'exemplarité est associée à la nécessité d'évaluer et mesurer les évolutions par des indicateurs définis précisément. Cette évaluation doit être communiquée largement aux citoyens.
- **Changement de comportements dans les services de l'État** : une anticipation et une formation des agents de l'État sont nécessaires pour accompagner en amont le changement des habitudes de consommation dans les services : interdire certains achats mais proposer des solutions alternatives. L'objectif étant que demain les pratiques changent et que les jeunes qui seront en responsabilité prennent conscience des enjeux relatifs à la prévention des déchets. Ces actions de fond sur le moyen et long terme permettront de consolider les changements de pratiques : certains besoins actuels pourraient ne plus être un besoin demain (exemple : changement des consommations alimentaires).

Les autres pistes de réflexion sont :

- ✓ **Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation** (émissions de télévision, écoles...)
- ✓ **Créer une inspection générale de l'environnement** qui veillerait à l'exemplarité de l'État et communiquerait ces informations aux citoyens (ex : la police des polices version environnement).
- ✓ **Élaborer le plan de prévention des déchets et le plan de gestion des déchets de façon concomitante** en faisant le lien entre les deux plans.

Table 3 : Quelle évaluation ? Quels indicateurs mettre en place ?

Les principales propositions retenues sont :

- **Évaluer toute politique publique et le PNPD en particulier** : cette évaluation doit être faite de façon indépendante par un observatoire du PNPD.
- **Produire de la connaissance, de l'information en toute transparence** pour savoir ce qui fonctionne ou pas et pouvoir améliorer l'efficacité et infléchir, modifier des actions mises en œuvre.
- **Déterminer des objectifs partagés et les moyens à mettre en œuvre** pour y parvenir : fixer des objectifs et pouvoir suivre l'évolution des indicateurs précis et comparables avec des données antérieures.
- **Évaluer de façon continue**, tout au long de la démarche, à toutes les étapes du plan et sondage auprès des citoyens pour mesurer l'impact et la connaissance des axes du plan.
- **Communiquer sur les indicateurs** : publicité avec les factures d'eau / d'électricité, messages gouvernementaux faciles à retenir, visualisation, diffusion sur l'ensemble des réseaux sociaux pour toucher les citoyens et les plus jeunes.
- **Enquêter auprès de différents publics**, producteurs, distributeurs, acteurs publics, citoyens, associations **pour mesurer les effets produits**, les vrais impacts des actions et ainsi appuyer les actions pédagogiques pour inciter à des changements de comportements : visuels, infographies, messages clairs (équivalence de tonnes de déchets non produits ou retraités ex nous avons économisé la valeur d'une voiture ou le poids de x camions ...).
- **Concevoir l'évaluation comme un outil pédagogique** (pas de bonus/malus) mais effet d'émulation entre quartiers, entre territoires, entre entreprises ...inciter rendre visibles les résultats avec des récompenses par exemple pour tant de tonnes économisées par quartier : un aménagement offert (composteur...).

Propositions d'indicateurs quantitatifs :

- ✓ **Évolution des tonnages** de produits vendus et conditionnement, emballage : vrac, emballé, consigne,
- ✓ **Dangerosité, volume, poids, type de matériaux, types de filières** (bâtiment, industrie, activité économique, particuliers) ...
- ✓ **Déchets « numériques »** la dématérialisation engendre la nécessité de data center, de matériel informatique en faire le bilan...
- ✓ **Nombre de recycleries** sur le territoire et déchetteries transformées en recycleries ou ressourceries
- ✓ **Nombre d'emplois créés** par la filière de traitement ou prévention des déchets, nombre d'entreprises créées dans le secteur (économie circulaire...)
- ✓ **Nombre de décharges sauvages**
- ✓ **Format des produits achetés** : « à ma guise » pour ne pas surconsommer
- ✓ **Tonnage** de déchets que l'on exporte encore
- ✓ **Gains financiers** de la réduction des déchets pour les entreprises et comparaison (ex : on a économisé l'équivalent de ...)
- ✓ **Nombre de produits** qui adoptent l'**étiquette déchet-score**

Propositions d'indicateurs quantitatifs :

- ✓ **Mesurer les impacts de la filière**, certains déchets ont de la valeur (ex acier ...) impact sur le PIB, la création de richesse, le nombre d'emplois créés
- ✓ **Responsabilisation**, incitation susciter l'adhésion aux pratiques vertueuses
- ✓ Trouver des **critères pour juger de l'efficacité de la filière REP** et des éco-organismes pas uniquement sur le retraitement des déchets mais sur la prévention des déchets (ex entreprises du médicament pas seulement récolte et recyclage mais format des contenants pour pouvoir acheter la bonne dose pour la durée du traitement= prévention des déchets)

Les acteurs concernés par ces indicateurs doivent être désignés et les citoyens doivent participer à la définition des indicateurs et de la méthode d'évaluation pour mieux se l'approprier.



<http://conseildedeveloppementdurable.grand-nancy.org>



conseil.developpement.durable@grandnancy.eu



C3D Grand Nancy



C3D Grand Nancy

Conseil de développement durable
de la Métropole du Grand Nancy
22-24 viaduc Kennedy Co 80036
54035 NANCY cedex

